

## FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 03-avr.-2024 Numéro de révision 2

1. Identification

Nom du produit Ethylbenzene

Cat No. : C11808

Synonymes Aucun renseignement disponible

**Utilisation recommandée** Produits chimiques de laboratoire.

**Utilisations contre-indiquées** Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

#### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6,

Canada

Tel: 1-800-234-7437

#### Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11 Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

## 2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Liquides inflammables
Catégorie 2
Toxicité aiguë par inhalation
Catégorie 4
Mutagénicité sur les cellules germinales
Cancérogénicité
Catégorie 1A
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition
répétée)

Catégorie 2
Catégorie 2

Toxicité par aspiration Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Date de révision 03-avr.-2024

Liquide et vapeurs très inflammables

Nocif par inhalation

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Peut induire des anomalies génétiques

Peut provoquer le cancer

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



#### Conseils de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques

#### Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

NE PAS faire vomir

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

#### Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### Other Hazards

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

## 3: Composition/informations sur les composants

| Composant    | No. CAS  | % en poids |
|--------------|----------|------------|
| Éthylbenzène | 100-41-4 | 99.88      |
| Benzène      | 71-43-2  | 0.12       |

## 4. Premiers soins

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de

la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent. Risque de lésions graves aux

poumons (par aspiration).

**Ingestion** Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Si des vomissements

surviennent naturellement, faire pencher la victime.

Symptômes et effets les plus

importants

Aucun raisonnablement prévisible. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatique, des

peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair 15 °C / 59 °F

**Méthode -** Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Aucun renseignement disponible

SupérieuresAucune donnée disponibleInférieureAucune donnée disponible

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques du produit

Inflammable. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes.

### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

## Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

**NFPA** 

SantéInflammabilitéInstabilitéDangers physiques330N/A

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Précautions environnementales Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils

anti-étincelles et du matériel antidéflagration.

## 7. Manutention et stockage

#### Manutention

Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'iinflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Entreposage.

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Directives relatives à l'exposition

| Composant    | Alberta  | Colombie-Brita                        | Ontario                               | Québec                                | ACGIH TLV                             | OSHA PEL   | NIOSH  |
|--------------|--|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| Éthylbenzène | TWA: 100 ppm<br>TWA: 434<br>mg/m³<br>STEL: 125 ppm                       | TWA: 20 ppm                           | TWA: 20 ppm                           | TWA: 20 ppm                           | TWA: 20 ppm                           | (Vacated) TWA:<br>100 ppm<br>(Vacated) TWA:<br>435 mg/m³   | mg/m³  |
|              | STEL: 543<br>mg/m³   |                                       |                                       |                                       |                                       | (Vacated) STEL:<br>125 ppm<br>(Vacated) STEL:<br>545 mg/m <sup>3</sup><br>TWA: 100 ppm<br>TWA: 435<br>mg/m <sup>3</sup>                              | STEL: 545                                    |
| Benzène      | TWA: 0.5 ppm<br>TWA: 1.6 mg/m³<br>STEL: 2.5 ppm<br>STEL: 8 mg/m³<br>Skin | TWA: 0.5 ppm<br>STEL: 2.5 ppm<br>Skin | (Vacated) TWA:<br>10 ppm<br>Ceiling: 25 ppm<br>(Vacated) STEL:<br>50 ppm<br>(Vacated)<br>Ceiling: 25 ppm<br>TWA: 10 ppm<br>TWA: 1 ppm<br>STEL: 5 ppm | IDLH: 500 ppm<br>TWA: 0.1 ppm<br>STEL: 1 ppm |

#### <u>Légende</u>

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

#### Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de

l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Protection des mains Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

| Matériau des gants | Le temps de passage         | Épaisseur des gants | Commentaires à gants    |
|--------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------|
| Caoutchouc nitrile | Voir les recommandations du | -                   | Protection contre les   |
| Néoprène           | fabricant                   |                     | éclaboussures seulement |
| Caoutchouc naturel |                             |                     |                         |
| PVC                |                             |                     |                         |

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu **Type de filtre recommandé**: Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Brun conforme au EN14387

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

État physiqueLiquideAspectIncoloreOdeuraromatique

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

pH Non applicable
Point/intervalle de fusion -95 °C / -139 °F

**Point/intervalle d'ébullition** 135 - 136 °C / 275 - 276.8 °F

Point d'éclair 15 °C / 59 °F

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible

Inflammabilité (solide, gaz)
Non applicable
Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures
Inférieure
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucun renseignement disponible

**Densité de vapeur**Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Densité 0.867

DensitéAucun renseignement disponibleSolubilitéAucun renseignement disponibleCoefficient de partage octanol: eauAucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité

Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

## 10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction Aucun connu suivant les informations fournies.

Date de révision 03-avr.-2024 Ethylbenzene

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conditions à éviter

Matières incompatibles Agents oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

## 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

DL50 par voie orale Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

DL50 par voie cutanée Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

Catégorie 4. ATE = 10 - 20 mg/l. Vapeur CL50

Renseignements sur les

composants

| Composant    | DL50 orale             | DL50 épidermique           | LC50 Inhalation             |
|--------------|------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Éthylbenzène | 3500 mg/kg ( Rat )     | 15400 mg/kg ( Rabbit )     | 17.2 mg/L ( Rat ) 4 h       |
| Benzène      | LD50 = 810 mg/kg (Rat) | LD50 > 8200 mg/kg (Rabbit) | LC50 = 44.66 mg/L (Rat) 4 h |

**Toxicologically Synergistic** 

**Products** 

Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucun renseignement disponible Irritation

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

| Composant    | No. CAS  | CIRC     | NTP            | ACGIH | OSHA | Mexique |
|--------------|----------|----------|----------------|-------|------|---------|
| Éthylbenzène | 100-41-4 | Group 2B | Non inscrit(e) | A3    | X    | A3      |
| Benzène      | 71-43-2  | Group 1  | Known          | A1    | X    | A1      |

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP: (National Toxicity Program) NTP: (National Toxicity Program)

Connu - cancérogène connu

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène

pour l'homme

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

A1 - cancérogène connu pour l'être humain A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

Mexique - Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

A1 - Confirmed Human Carcinogen

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - Confirmed Animal Carcinogen

A4 - Ne peut être classé comme un agent cancérogène pour les humains

A5 - Not Suspected as a Human Carcinogen

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

**Effets sur la reproduction** Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

**Tératogénicité** Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des

maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

## 12. Données écologiques

#### Écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Contient une substance:. Toxique pour les organismes aquatiques.

| Composant    | Algue d'eau douce   | Poisson d'eau douce   | Microtox                                       | Daphnia magna  |
|--------------|---|---|--|--|
| Éthylbenzène | EC50: 2.6 - 11.3 mg/L, 72h static (Pseudokirchneriella subcapitata) | LC50: 9.1 - 15.6 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: 11.0 - 18.0 mg/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 4.2 mg/L, 96h semi-static (Oncorhynchus mykiss) LC50: 7.55 - 11 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: = 32 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus) LC50: = 9.6 mg/L, 96h static (Poecilia reticulata)              | EC50 = 9.68 mg/L 30 min<br>EC50 = 96 mg/L 24 h | EC50: 1.8 - 2.4 mg/L, 48h<br>(Daphnia magna)   |
| Benzène      | EC50: = 29 mg/L, 72h<br>(Pseudokirchneriella<br>subcapitata)        | LC50: = 22.49 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus) LC50: = 5.3 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50: 70000 - 142000 μg/L, 96h static (Lepomis macrochirus) LC50: = 28.6 mg/L, 96h static (Poecilia reticulata) LC50: 22330 - 41160 μg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: 10.7 - 14.7 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) | Non inscrit(e)                                 | EC50: = 10 mg/L, 48h<br>(Daphnia magna)<br>EC50: 8.76 - 15.6 mg/L, 48h<br>Static (Daphnia magna) |

Persistance et dégradabilité Une persistance est peu probable

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

#### Mobilité

Aucun renseignement disponible.

| Composant    | Log Poctanol/eau |  |
|--------------|------------------|--|
| Éthylbenzène | 3.6              |  |
| Benzène      | 2.13             |  |

#### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

| Composant         | RCRA - déchets de série U | RCRA - déchets de série P |
|-------------------|---------------------------|---------------------------|
| Benzène - 71-43-2 | U019                      | -                         |

## 14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN1175

Nom officiel d'expédition ETHYLBENZENE

Classe de danger 3 Groupe d'emballage II

TMD

No ONU UN1175

Nom officiel d'expédition ETHYLBENZENE

Classe de danger 3 Groupe d'emballage II

<u>IATA</u>

No ONU UN1175

Nom officiel d'expédition ETHYLBENZENE

Classe de danger 3 Groupe d'emballage ||

IMDG/IMO

No ONU UN1175

Nom officiel d'expédition ETHYLBENZENE

Classe de danger 3 Groupe d'emballage II

## 15. Informations sur la règlementation

Tous les composants dans ce produit sont dans les listes d'inventaires suivantes: Chine X = liste Australie U.S.A. (TSCA) Canada (LIS/LES) Europe (EINECS/ELINCS/NLP) Australie (AICS) Korea (KECL) Chine (IECSC) Japan (ENCS) Philippines (PICCS) Taiwan (TCSI) Japan (ISHL) New Zealand (NZIoC) Japan (ISHL)

#### Inventaires internationaux

| Composant    | No. CAS  | DSL | NDSL | TSCA | TSCA Inventory<br>notification -<br>Active-Inactive | EINECS    | ELINCS | NLP |
|--------------|----------|-----|------|------|---|-----------|--------|-----|
| Éthylbenzène | 100-41-4 | Х   | -    | Х    | ACTIVE  | 202-849-4 | ı      | -   |
| Benzène      | 71-43-2  | Х   | -    | Х    | ACTIVE  | 200-753-7 | -      | -   |

| Composant    | No. CAS  | IECSC | KECL     | ENCS | ISHL | TCSI | AICS | NZIoC | PICCS |
|--------------|----------|-------|----------|------|------|------|------|-------|-------|
| Éthylbenzène | 100-41-4 | X     | KE-13532 | Х    | Х    | X    | Х    | Х     | X     |
| Benzène      | 71-43-2  | Х     | KE-02150 | Х    | Х    | Х    | Х    | Х     | Х     |

#### Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques

Date de révision 03-avr.-2024

#### Ethylbenzene

#### modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

#### Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

| Composant    | NPRI   | Agence Canadienne de<br>Protection de l'Environnement<br>(CEPA) - Liste des substances<br>toxiques | Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA) |
|--------------|--|--|--|
| Éthylbenzène | Part 1, Group A Substance Part 4 Substance                                     |  |  |
| Benzène      | Part 1, Group A Substance<br>Part 5, Individual Substances Part 4<br>Substance | Schedule I   |  |

Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

#### Autres réglementations internationales

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

| Composant | substances soumises à | REACH (1907/2006) - Annexe XVII -<br>Restrictions applicables à<br>certaines substances dangereuses  | Règlement REACH (CE<br>1907/2006) article 59 - Liste<br>candidate des substances<br>extrêmement préoccupantes<br>(SVHC) |
|-----------|-----------------------|--|---|
| Benzène   | -                     | Use restricted. See item 72. (see link for restriction details) Use restricted. See item 5. (see link for restriction details) Use restricted. See item 28. (see link for restriction details) Use restricted. See item 29. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details) | <u> </u>  |

#### **Liens REACH**

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Composant    | No. CAS  | OECD HPV   | Des polluants<br>organiques<br>persistants | Potentiel de<br>destruction de<br>l'ozone | Restriction des<br>substances<br>dangereuses (RoHS) |
|--------------|----------|------------|--|---|---|
| Éthylbenzène | 100-41-4 | Inscrit(e) | Non applicable                             | Non applicable                            | Non applicable                                      |
| Benzène      | 71-43-2  | Inscrit(e) | Non applicable                             | Non applicable                            | Non applicable                                      |

| Composant    | No. CAS  | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité | Rotterdam<br>Convention (PIC) | Basel Convention<br>(Hazardous Waste) |
|--------------|----------|--|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| Éthylbenzène | 100-41-4 | Non applicable   | Non applicable   | Non applicable                | Non applicable                        |
| Benzène      | 71-43-2  | Non applicable   | Non applicable   | Non applicable                | Non applicable                        |

Date de révision 03-avr.-2024

## 16. Autres informations

Préparée par Département sécurité du produit.

Email: chem.techinfo@thermofisher.com

www.thermofisher.com

Date de révision03-avr.-2024Date d'impression03-avr.-2024

Sommaire Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité